

Collecte "Pour la Vieillesse"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **10 (1932)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

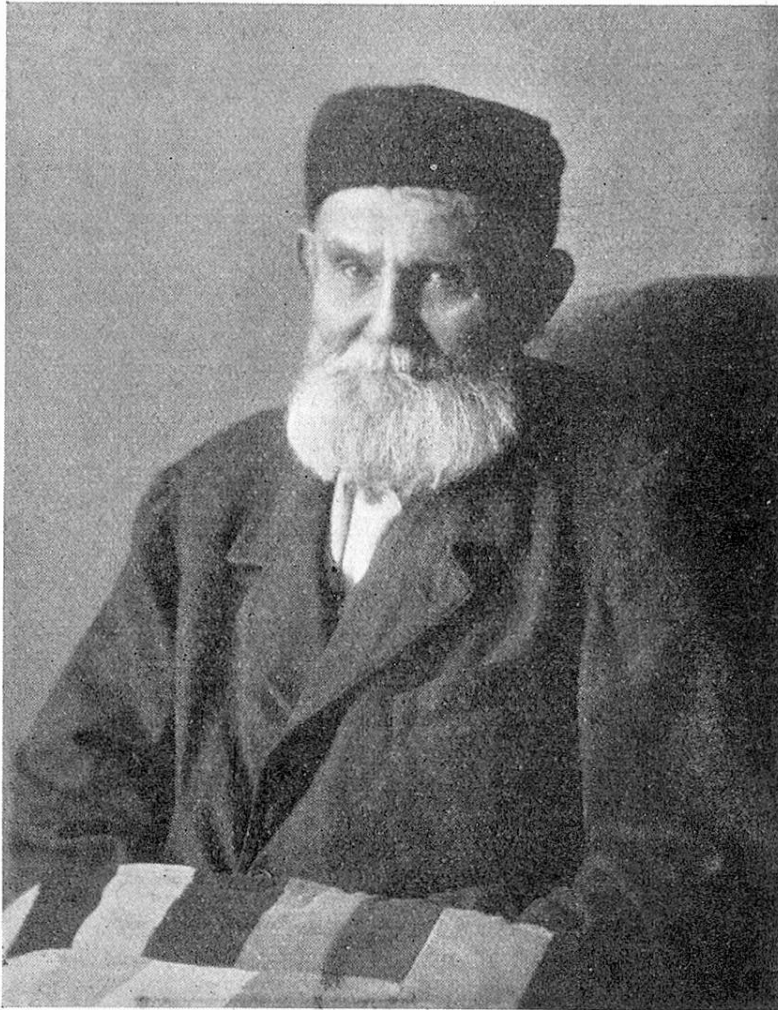
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Collecte „Pour la Vieillesse“.

Les collectes d'automne qui sont à la porte, devront permettre aux comités cantonaux de subvenir quelque peu — et pendant une nouvelle année — aux besoins des vieillards qu'ils assistent régulièrement. L'espoir de voir une assurance-vieillesse fédérale venir en aide à l'assistance privée et la soulager un peu d'un poids qui d'année en année devient plus lourd à porter, s'est envolé lors de la votation du 6 décembre 1931. La subvention fédérale de frs. 500,000 au maximum, accordée à la Fondation pour quatre années, tombe avec la fin de 1932, et personne ne sait quand et sous quelle forme une nouvelle contribution fédérale viendra en aide aux vieillards besoigneux.

Plus que jamais, la Fondation „Pour la Vieillesse“ ne peut compter que sur *la générosité de notre peuple* pour réaliser les tâches impérieuses qu'elle a assumées. On peut se demander si l'amour du prochain qu'il était relativement facile de mettre en pratique pendant les années prospères, se maintiendra aussi agissant au cours des années maigres . . . ? Car, pour un grand nombre, il ne s'agit plus de prendre sur le superflu, mais bien de faire un sacrifice et de prélever quelque chose sur l'indispensable en faveur des plus déshérités de nos concitoyens, et cela est plus grave. La diminution du produit de la collecte, de frs. 889,326 en 1929 à frs. 851,529 en 1931, n'est pas faite pour atténuer les craintes et les soucis provoqués par la situation économique actuelle.

Le chômage a pris des proportions extrêmement sérieuses depuis un an, et ceux qui sont touchés par cette crise ne seront sans doute pas en mesure de faire le geste habituel en faveur des vieillards, aussi seront-ce ces derniers qui — hélas — souffriront le plus de la situation économique présente! Nos collaborateurs dans les régions industrielles du pays ne savent que trop bien en quel nombre des ouvriers ou des employés d'un certain âge sont renvoyés tous les jours, avec l'octroi d'une pension ou d'un petit capital absolument insuffisants pour



Près de la fin de la vie.

vivre. Plus nombreux encore sont les cas où de vieux parents ne peuvent plus être entretenus par leurs enfants eux-mêmes privés de travail, et qui viennent demander aux correspondants de notre Fondation les ressources indispensables à leur misérable existence.

Le nombre de vieux et de vieilles assistés par les comités cantonaux de la Fondation a passé de 2, 434 en 1920 à 20,821 en 1931. Jusqu'à la fin de cette année, nos comités auront à secourir environ 23,000 vieillards. Si l'on sait que l'assistance individuelle moyenne représente aujourd'hui une allocation de frs. 100 par an seulement (elle se chiffre par frs. 172 dans le canton de Zurich, l'an dernier, et par frs. 30—50 dans les cantons montagneux), on voit que c'est une somme de frs. 2,300,000 — contre frs. 2,047,047 en 1931 — qu'il est indispensable de re-

cueillir. En présence de tels chiffres, il est compréhensible que nos comités cantonaux envisagent l'avenir avec des craintes pleinement justifiées.

Une expérience de quinze ans permet cependant aux collaborateurs de notre Fondation de compter sur l'esprit et les sentiments altruistes et sur la générosité traditionnelle du peuple suisse. Nous n'ignorons point qu'un grand nombre de nos collectrices pourraient rapporter bien de souvenirs qui ne sont pas toujours à l'honneur de l'esprit de sacrifice de certaines personnes, mais nous savons que notre population dans son immense majorité — du simple ouvrier ou du petit paysan jusqu'au bourgeois aisé de nos grandes cités — a un cœur pitoyable à la misère d'autrui, et que sa main s'ouvre largement quand il s'agit de secourir des vieillards dans le besoin. Quelle qu'ait pu être l'opinion de chacun au sujet du projet d'assurance fédérale, il est un point sur lequel tous les suisses sont d'accord: *les vieillards nécessiteux doivent subir le moins possible les conséquences de la votation populaire du 6 décembre dernier!*

Aujourd'hui le moment d'agir est venu, et il s'agit de prouver maintenant à ceux qui ont été déçus dans leurs espérances, que ce n'est point par égoïsme mais après mûre réflexion qu'une majorité a préféré rejeter la loi d'assurance-vieillesse telle qu'elle nous a été présentée. C'est maintenant que tous nos concitoyens doivent montrer leurs sentiments de solidarité, et démontrer qu'ils ne toléreront pas que nos vieux nécessiteux et nos pauvres vieilles subissent les conséquences de la malignité des temps.

Que les divergences des opinions politiques cèdent donc le pas à ce seul mot d'ordre: *debout pour nos vieillards!* C'est ainsi que notre peuple donnera la preuve éclatante que — malgré la crise économique et malgré le rejet de la loi d'assurance — il est fermement décidé à faire son devoir, tout son devoir, à l'égard de la vieillesse dans le besoin.

Le comité de Direction
de la Fondation „Pour la Vieillesse“.